

(1)

( N° 231 )

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 22 MARS 1923.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1923 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 22 mars 1923.

*A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser une note relative à de nouveaux amendements que je propose d'apporter au projet de Budget de mon Département pour l'exercice 1923.

Ils se traduisent par une diminution de 10,250 francs.

En suite de ces amendements, la diminution totale du dit projet de Budget montera à 859,250 francs et il s'élèvera :

Pour les dépenses ordinaires, à . . . . . fr.	121,600,566	»
Pour les dépenses exceptionnelles, à . . . . .	3,035,888	»
Ensemble. . . . . fr.	<u>124,636,454</u>	»

Agrérez, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Premier Ministre,  
Ministre des Finances,  
G. THEUNIS.*

---

(1) Budget, n° 4 - XIII.  
Rapport, n° 99.  
Amendements, n° 113 et 147.

**AMENDEMENTS.****Première Section. — Dépenses ordinaires.****CHAPITRE PREMIER.****ADMINISTRATION CENTRALE.**

**ART. 2.** — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service, etc.  
 . . . . . fr. 5,939,940 »

Diminution de 2,450 francs en suite de la décision prise par le Conseil des Ministres de supprimer les automobiles de l'État à partir du 1<sup>er</sup> mai 1923.

**ART. 7.** — Bibliothèque. Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux; entretien des locaux du Ministère; achat et entretien des meubles. Automobile du Ministre, etc . . fr. 477,200 »

Diminution de 7,800 francs.

Voir explication donnée à l'article 2.

**Eerste Sectie. — Gewone uitgaven.****EERSTE HOOFDSTUK.****HOOFDBEHEER.**

**ART. 2.** — Jaarwedden der ambtenaren, beampten en bedienden, enz. . . . . fr. 5,939,940 »

**ART. 7.** — Bibliotheek. Verlichting en verwarming der hotels en der bureelen; onderhoud der lokalen van het Ministerie; aankoop en onderhoud der meubelen. Motorrijtuig van den Minister, enz. . . fr. 477,200 »